



Arrêté n° *R02-2023-08-03-00001*

Portant modification de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale

LE PREFET DE LA MARTINIQUE,

Vu la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ;

Vu le décret n°2016-975 du 18 juillet 2016 relatif aux modalités d'établissement de listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

Vu le code du travail et notamment les articles L1453-4 à L 453-9, R1453-2, D1453.1 à D1453-2-9 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2013 fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la convention collective de l'industrie sucrière et rhumière ;

Vu les arrêtés ministériels du 24 décembre 2013 fixant la liste des organisations syndicales représentatives dans les conventions collectives des ouvriers du bâtiment et des travaux publics, de la culture de la canne à sucre, des commerces, des commissionnaires en douane et agents auxiliaires, des garages, de la manutention portuaire du port de Fort-de-France, de la métallurgie, du transport sanitaire de la Martinique ;

Vu les arrêtés ministériels des 14 décembre 2017 et 12 avril 2018 portant nomination des conseillers des prud'hommes pour le mandat prud'homal 2018-2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°R02-2022-06-24-00001 du 29 mars 2021 portant révision de la liste des défenseurs syndicaux modifié par arrêté n°R02-2021-09-15-00005 du 15 septembre 2021 et par arrêté n°R02-2021-11-09-00003 du 17 juin 2022 ;

VU les demandes de modifications émanant de la CGTM, CFTC, CDMT et CFDT ;

Sur proposition du Directeur de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités ;

ARRETE

Article 1^{er} – La liste des défenseurs syndicaux appelés à intervenir en matière prud'homale établie par arrêté préfectoral n°R02-2021-03-29-0003 du 29 mars 2021 est modifiée comme suit :

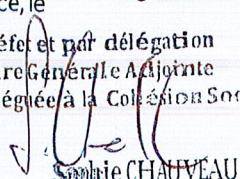
NOM-PRENOM	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	TELEPHONE	ADRESSE
Monsieur ARIBO Serge	agent hospitalier	UGTM	06 96 30 67 55	Maison des syndicats Jardin Desclieux 97200 Fort-de-France
Monsieur BAMBOU Ludes	employé de commerce	CDMT	06 96 30 50 26	43, villa Les Conques Route de Ravine Vilaine 97200 Fort de France
Madame BARDET-SERALINE Alix	chargée de mission RH	CFDT	06 96 20 24 21	résidence AZTECA, Bâtiment A- Appt A3, les hauts de Terreville, 97233 Schœlcher
Monsieur BELHUMEUR Jean-Claude	agent à la CGSSM	U * D-FO	05 96 70 07 04	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
Monsieur BERTIDE Alex	permanent syndical	CSTM	05 96 60 53 81	Maison des syndicats Jardin Desclieux 97200 Fort-de-France
Monsieur CASTER Eddy	responsable clientèle	CSTM	05 96 60 53 81	Maison des syndicats Jardin Desclieux 97200 Fort-de-France
Monsieur CHEVIOT Marcus	cadre commercial	CSTM	05 96 60 53 81	Maison des syndicats Jardin Desclieux 97200 Fort-de-France
Madame COLOT Monica	Adjoint responsable de restauration	CFTC	0696 29 09 13	Maison des syndicats Boulevard de Gaulle 97200 Fort-de-France
Monsieur DELVIN Joël	gestionnaire de stocks	CSTM	05 96 60 53 81	Maison des syndicats jardin Desclieux 97200 Fort-de-France
Monsieur DIALLO Mahamadou	salarié	UD-FO	05 96 70 07 04	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
Madame ELIAZOR Valérie	fonctionnaire territoriale	UD-FO	05 96 71 07 04	41, rue Gabriel péri Terres Sainville 97200 Fort-de-France
Monsieur ENELEDA Christian	cadre retraité	CGTM-FSM	06 96 60 06 55	Chemin caféière Palmiste 97232 Le Lamentin

Madame GABET Christina	agent technique	CGTM-FSM	06 96 73 62 46	151 impasse Catol Quartier Sarrault 97232 Le Lamentin
Monsieur GALIBOU Louis-Pascal	agent de propreté	CDMT	06 96 52 90 20	Résidence Toquade Bâtiment M Porte 12 Renéville 97200 Fort-de-France
Monsieur HERSILIE-HELOISE Harry	Professeur de droit et de management	CFDT	06 96 94 69 46	1,500, route de Brin d'Amour 97220 La Trinité
Monsieur JEAN-MARIE Gabriel	retraité	CGTM	06 96 25 57 91	Maison des syndicats port 2 Boulevard Général de Gaulle 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur JEAN-MARIE Philippe	chef des ventes	CFDT	0696 45 89 22	87, Lotissement Sable Blanc 97231 Le Robert
Monsieur JEAN-PHILIPPE Eddy	ouvrier BTP	CGTM-FSM	06 96 89 42 79	Rivière Lézarde 97213 Le Gros-Morne
Madame JOLY Myriane	professeur de droit	CFDT	06 96 27 57 73	42, rue du Fonds Lada 97200 Fort-de-France
Monsieur LAMON Jocelyn	cadre	CGTM-FSM	06 96 75 71 23	99, boulevard du centre Debriand 97234 Fort-de-France
Madame LANISTA Manuella	chargée de clientèle	CFDT	0696 21 08 72	Résidence Les Castors App. 12 Bat. B Morne Boyer Rue Vincent Placoloy Plateau Fofu 97233 SCHOELCHER
Monsieur LIENAFÉ Eric	agent de propreté	CGTM-FSM	06 96 27 11 00	Morne Pavillon 97200 Fort-de-France
Monsieur LOUIS-MIRTILLES Josiaste	ouvrier BTP	CGTM-FSM	06 96 32 22 70	Quartier Saint Rock 97240 Le François
Monsieur MANDE Rodolphe	employé de mairie	CGTM	06 96 91 05 24	Maison des syndicats port 2 Boulevard Général de Gaulle 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur NADIR Laurent	technicien polyvalent	CDMT	0696 24 11 85	Quartier Petite Ravine 97290 Le Vauclin

Monsieur NEAU Laurent	superviseur contentieux	CFDT	06 96 98 72 97	Quartier La Haut 97215 Rivière-Salée
Monsieur NORCA Daniel	retraité	UGTM	06 96 27 60 31	Maison des syndicats jardin Desclieux 97200 Fort-de-France
Monsieur OLIVIER Flavia	employé	CFTC	06 96 23 74 45	Cité Dillon – Bâtiment BA Escalier 2 Appartement 79 97200 Fort-de-France
Madame PRESENT-RIERA Sandrine	agent ODYSSEI	CDMT	0696 03 93 53	64 zac pont café 97228 Sainte-Luce
Monsieur PICOT Eric	personnel civil de la défense	CFDT	06 96 40 69 67	Acajou Sud chemin les horizons villa Saint-michel n°162 97232 Le Lamentin
Madame TALLY Jacqueline	retraîtée	CDMT	06 96 22 72 69	318, rue Léon Gontrand Damas - Cité Dillon 97200 Fort-de-France
Monsieur THEOPHILLE Jason	juriste d'entreprise	CFDT	06 96 50 95 04	Immeuble Coffre avenue de Madiana 97233 Schoelcher
Madame TERAU Suzy	retraîtée	CGTM	06 96 40 25 13	Maison des syndicats port 2 Boulevard Général de Gaulle 97200 FORT-DE-FRANCE
Monsieur VADIUS Alfred	retraité	UGTM	06 96 22 22 67	Maison des syndicats jardin Desclieux 97200 Fort-de-France

Article 2 – Conformément à l'article D.1453-2-5 du code du travail, la liste des défenseurs syndicaux est révisée tous les quatre ans. Elle peut être modifiée à tout moment si nécessaire par ajout ou retrait. Elle est tenue à la disposition du public à la Direction de l'économie de l'emploi du travail et des solidarités (DEETS), au Conseil des Prud'hommes et à la Cour d'Appel de la Martinique.

Article 3 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Martinique et le Directeur de l'Economie de l'emploi du travail et des solidarités de la Martinique sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Fait à Fort-de-France, le **- 3 AOÛT 2023**
 Pour le Préfet et par délégation
 la Secrétaire Générale Adjointe
 Sous-Préfète Déléguée à la Collectivité Sociale

 Sophie CHAUVEAU

Conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif (12, rue du citronnier – Plateau Fof – CS 17103 – 97271 Schoelcher Cedex) dans le délai de deux mois à compter de sa publication.